

---

# NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023

## ET BUDGET PRIMITIF 2024

---

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par chacun des budgets entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023. Il est en concordance avec le Compte de Gestion élaboré par le Trésorier.

**Le Compte Administratif et le Compte de Gestion ont été approuvés lors de la séance du conseil municipal du 28 mars 2024.**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

**Le budget 2024 a été voté le 28 mars 2024 par le conseil municipal.**

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023

### 1. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et aux loyers des biens communaux.

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux salaires, à l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, de la voirie, les achats de matières premières et fournitures, des prestations de service, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

▪ Les principales dépenses et recettes en fonctionnement pour l'année 2023

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 - Charges à caractère général	296 722,13 €	70 - Recettes des services	55 782,49 €
012 - Charges de personnel	251 165,43 €	73 - Impôts et taxes	594 572,49 €
65 - Autres dépenses de gestion courante	354 159,33 €	74 - Dotations et participations	212 425,46 €
66 - Charges financières	20 219,07 €	75 - Autres recettes de gestion courante	122 279,76 €
67- Charges exceptionnelles	45,00 €	77- Produits exceptionnels	196 542,54 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	308,40 €	013 – Atténuations de charges	5 080,62 €
014 - Atténuation de produits	9 743,00 €	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 186 683,36 €</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>932 362,36 €</b>	042 – Opération d'ordre transfert entre sections	8 190,84 €
042 - Autres charges (écritures d'ordre entre sections)	63 801,84 €	<b>002 - Excédent antérieur reporté</b>	<b>332 037,42 €</b>
<b>Total général dépenses</b>	<b>996 164,20 €</b>	<b>Total général recettes</b>	<b>1 526 911,62 €</b>

Sans la reprise de l'excédent antérieur, le résultat de l'année s'élève à : + 198 710,00 €.

Cette année ont notamment pu être réalisés :

- ◆ Les travaux d'entretien des bâtiments publics et autres bâtiments (71 717,56 €) dont Eglise honoraires + travaux (30 173,10 €)
- ◆ Les travaux d'entretien de voies et réseaux (52 450,46 €)
- ◆ L'achats d'extincteurs (597,65 €)
- ◆ Le paiement de l'acompte pour le remplacement de l'éclairage public en LED dans la grande rue et sur les abords (28 333,95 €) > travaux à venir en 2024
- ◆ L'achats de barrières de ville (1 520,40 €)
- ◆ La sécurisation d'un mur rue de l'ancien collège (14 769,15 €)
- ◆ L'isolation du plancher d'un appartement route de Pont de Vaux (2 596,18 €)

Concernant les recettes :

- ◆ Concessions cimetière (24 475,00 €)
- ◆ Revenus des immeubles (122 277,03 €)
- ◆ Vente du hangar « Debourg » rue du stade ( 50 000,00 €)
- ◆ Remboursement par l'assurance des travaux de reconstruction du clocher de l'Eglise (135 000,00 €) > travaux réalisés en 2022 et 2023

### La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2023 ont été les suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties TFB : 29,45 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties TFNB : 43,11 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 12,49 %

## 2. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

▪ Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
16 - Remboursement d'emprunt	75 531,93 €	<b>1068 - Excédent de fonction. capitalisé</b>	<b>249 733,84 €</b>
21 - immobilisations corporelles	82 399,93 €	10 - FCTVA, Taxe d'aménagement	75 701,42 €
23 - immobilisations en cours	-	13 - Subventions	97 281,26 €
26 – Participations et créances	2 500,00 €	165 – Dépôts et cautionnem. Reçus	400,00 €
27- autres immobilisations financières	20 624,71 €	204 – Subvention d'équipement versé	805,91 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>181 056,57 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>423 922,43 €</b>
040 – opération d'ordre entre section	8 190,84 €	040- opération d'ordre entre section (dont produit de cession)	63 801,84 €
041 – opérations patrimoniales	156 820,50 €	041 – Opérations patrimoniales	156 820,50€
<b>001 - Solde d'investissement reporté</b>	<b>249 733,84 €</b>		
<b>Total général dépenses</b>	<b>595 801,75 €</b>	<b>Total général recettes</b>	<b>644 544 ,77 €</b>

Sans la reprise du déficit antérieur, le résultat de l'année s'élève à : + 298 476,86 €.

▪ les principales réalisation de l'année 2023 sont les suivantes :

- Sécurisation de la mairie (1 245,90 €)
- Marquages au sol, panneaux de signalisation, figurines Arthur et Zoé (12 711,86 €)
- Achat d'une tondeuse, une débroussailleuse, un marteau piqueur burineur ( 17 922,61 €)
- Caméras lecture de plaque (18 911,21 €)
- Véhicule des agents (16 108,76 €)
- Souscription au capital de la SPL INTERRA (2 500,00 €)
- Achat ordinateur portable secrétariat général ( 964,00 €)

## BUDGET PRIMITIF 2024

### A. Budget Principal

---

#### 1. La section de fonctionnement

- Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 - charges à caractère général	811 300,00 €	70- Recettes des services	35 000,00 €
012 - charges de personnel	285 300,00 €	73- Impôts et taxes	150 000,00 €
014 – Atténuation de produits	10 100,00 €	731 – Fiscalité locale	406 000,00 €
65 - Autres dépenses de gestion courante	447 405,00 €	74- Dotations et participations	173 000,00 €
66 - Dépenses financières	30 000,00 €	75- Autres recettes de gestion courante	476 814,58 €
67- charges spécifiques	1 000,00 €		
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	12 200,00 €		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 597 305,00 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 240 814,58 €</b>
023- Virement à la section d'investissement	174 257,00 €	<b>002 - Excédent antérieur reporté</b>	<b>530 747,42 €</b>
<b>Total général</b>	<b>1 771 562,00 €</b>	<b>Total général</b>	<b>1 771 562,00 €</b>

- La fiscalité

Le Conseil municipal a décidé d'augmenter les taxes directes locales pour 2024. Celles-ci n'avaient pas été augmentées depuis 2020.

Ainsi, les taux des impôts locaux pour 2024 sont les suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties TFB : 30,04 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties TFNB : 43,97 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale THRS : 12,74 %

Le produit attendu de la fiscalité locale pour 2024 s'élève à 446 205 €.

## 2. La section d'investissement

- Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
16- Remboursement d'emprunt	83 000,00 €	001- Solde d'exécution reporté	48 743,02 €
20 – immobilisations incorporelles	23 240,00 €	13- Subventions	94 847,00 €
21- immobilisations corporelles	250 568,00 €	204 – Subvention d'équipement	810,00 €
26 – participations et créances rattachées	400,00 €	21 – Immobilisations corporelles	50 000,00 €
27- autres immobilisations financières	25 000,00 €	10 – Dotation fonds divers	6 000,98 €
		16 – Emprunts et dettes ass.	3 000,00 €
		<b>Total recettes réelles</b>	<b>203 401,00 €</b>
		021 – Virement de la section de fonctionnement	174 257,00 €
		040 – Opération d'ordre entre sections	4 550,00 €
<b>Total général</b>	<b>382 208,00 €</b>	<b>Total général</b>	<b>382 208,00 €</b>

- les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants (en fonctionnement et en investissement) :

- ✓ Achat d'une parcelle de terrain à GBA derrière la Zone de Roujus pour en faire une voirie (3 000 €)
- ✓ Mise en place de barrières pour la sécurisation des piétons : 1 700 €
- ✓ Réhabilitation de 2 logements communaux (145 000 €)
- ✓ Reprise d'emplacement au cimetière (11 000 €)
- ✓ Reprise du chemin piétonnier à l'EHPAD (3 500 €)
- ✓ Réfection du local archives dans le grenier et refonte des archives par le Centre de Gestion (11 500 €)
- ✓ Remplacement du serveur informatique (10 000 €)
- ✓ Travaux de voirie (35 000 €)
- ✓ Entretien désherbage du cimetière par une entreprise spécialisée (4 300 €)
- ✓ Travaux et honoraires pour la reconstruction du clocher de l'Eglise (400 000 €)

- Les subventions d'investissements prévues :

Pour la réalisation de ces travaux, la commune devrait percevoir 94 847 € de subventions de l'Etat, de la Région, le Département et de la DRAC.

➤ Les données synthétiques du budget

▪ Informations statistiques :

- Population totale : 1141 habitants
- Potentiel fiscal : 1 011 164 €    Potentiel financier : 1 079 127 €
  - Valeurs par habitants (population DGF) : 945,77 (moyennes nationales  
potentiel financier par habitant de la strate : 769,87

▪ Principaux ratios

- 1) Dépenses réelles de fonctionnement/population : 1 399,92
- 2) Recettes réelles de fonctionnement/population : 1087,48
- 3) Dépenses d'équipement brut/population : 239,97
- 4) DGF/population : 135,85

▪ Etat de la dette

Dette en capital au 01/01/2024 = 851 733,93 €

Annuité à payer au cours de l'exercice = 95 471,00 € dont 18 379,79 € d'intérêts et 77 091,21 € de capital.

## B. Budget annexe du Champ de la Jeanne

---

### COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 fait apparaître :

- Un excédent cumulé 2022 et 2023 en fonctionnement de + 175 560,20 €
- Un déficit cumulé 2022 et 2023 en investissement de – 23 328,65 €

### BUDGET 2024 :

➤ Section de fonctionnement

Cette section s'équilibre à la somme de 447 752,60 €.

➤ Section d'investissement

Cette section s'équilibre à la somme de 285 896,73 €

Une dernière parcelle est à vendre dans le lotissement du Champ de la Jeanne.

## C. Budget action commerces

---

### COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 fait apparaître :

- Un excédent cumulé 2022 et 2023 en fonctionnement de + 39 622,45 €
- Un déficit cumulé 2022 et 2023 en investissement de – 18 819,22 €

### BUDGET 2024 :

#### ➤ Section de fonctionnement

Cette section s'équilibre à la somme de 111 514 €.

Les dépenses correspondent dépenses d'entretien de nos bâtiments commerciaux et un virement à la section investissement.

Les recettes sont constituées par la location de licence IV, et des locaux professionnels de la commune ( Restaurant, Boucherie, Boulangerie, Sotrafa et Garage automobile) ainsi qu'un virement du budget de la commune.

#### ➤ Section d'investissement

Cette section s'équilibre à la somme de 106 433 €.

Les dépenses concernent la sécurisation du bâtiment au 36 grande rue.

Les recettes sont correspondent principalement à un virement de la section de fonctionnement.